

ACTUALITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PORTUGAL



Veille n° 38 – 17 septembre 2019

Indicateurs macroéconomiques

Indicateurs macroéconomiques	2017	2018	Prévisions 2019 (P.Stab 2019-2023)
Croissance PIB (%)	2,8	2,1	1,9
Déficit public (% du PIB)	- 3,0*	- 0,5	- 0,2
Solde primaire (% du PIB)	3,0	2,7	3,1
Dette (% du PIB)	127	123,6	118,6
Taux de chômage (% PA)	8,9	7	6,6**
Indice harmonisé des prix à la consommation (%)	1,4	1,3	1,4

Indicateurs du commerce extérieur	Janvier – Juillet 2019
Exportations de biens (Md€, INE)	35,7 (+ 2,7 % en g.a***)
Importations de biens (Md€, INE)	47,8 (+ 8,6 % en g.a.)
	Janvier – Juin 2019
Exportations de services (Md€, Banco de Portugal)	15 (+ 5,2 % en g.a.)
Importations de services (Md€, Banco de Portugal)	8,2 (+ 9,9 % en g.a.)

* Hors recapitalisation de la banque publique Caixa Geral de Depósitos, le déficit public a été de 0,92 % du PIB

** Le taux de chômage était de 6,5% en juillet 2019 selon l'INE

*** Glissement annuel

Situation macroéconomique

- **L'agence de notation Standard & Poor's améliore la perspective de la note du Portugal**

S&P a relevé la perspective de la note souveraine du Portugal de « stable » à « positive », la note restant inchangée à « BBB ». Elle considère notamment que la politique de la Banque Centrale Européenne (achats d'actifs et taux de dépôts négatifs) devrait soutenir la croissance du secteur privé portugais tout en lui permettant de réduire son endettement. Pour mémoire, Moody's avait également relevé la perspective du Portugal en août, s'estimant confiante dans la capacité du pays à réduire sa dette.

Situation budgétaire

- **Les taux souverains de référence ont diminué de moitié en deux mois**

Le Portugal a émis 1 Md€ de titres de dette à 10 et 15 ans lors d'une double enchère le 11 septembre 2019. La baisse des taux entamée [en début d'année](#), où le Portugal se finançait à près de 2 % sur les titres à 10 ans, se poursuit et s'accélère. L'agence de gestion de la dette a ainsi placé 600 M€ d'obligations à 10 ans pour un taux

de 0,264 %, soit près de la moitié du taux atteint le 19 juillet dernier (0,51 %) lors de la dernière émission similaire. La demande pour les titres à 10 ans a été près de 2 fois supérieure à l'offre (contre 1,58 fois en juillet) et témoigne de l'appétit croissant des investisseurs pour la dette portugaise. Cette dynamique s'observe également sur le marché secondaire où les taux à 10 ans s'approchent de 0 %. Les 400 M€ restants ont été émis sous la forme d'obligations à 15 ans à un taux de 0,676 %, à comparer à celui de 1,052 % atteint en juillet. Le mouvement baissier a été accentué par l'amélioration de la perspective de la notation financière du Portugal par *Moody's* et par l'anticipation d'une nouvelle baisse des taux directeurs de la BCE le 12 septembre.

Situation des établissements bancaires

- 14 banques condamnées à 225 M€ d'amendes pour entente sur les prix

L'Autorité de la Concurrence portugaise a condamné 14 banques¹ à des amendes d'un montant total de 225 M€, dans le cadre de l'affaire dite du « cartel des banques ». La *Caixa Geral de Depósitos* (CDG) écope de l'amende la plus élevée (82 M€) suivie de *BCP* (60 M€), *Santander Totta* (35,6 M€) et *BPI* (30 M€). Les banques concernées ont été reconnues coupables d'avoir échangé des informations sensibles, entre 2002 et 2013, sur leurs offres commerciales concernant notamment les prêts immobiliers, les crédits à la consommation et aux entreprises. Les banques *CDG* et *BCP* ont annoncé qu'elles allaient contester la décision auprès des tribunaux compétents. Compte tenu du nombre d'établissements mis en cause, la Banque du Portugal avait alerté l'Autorité de la Concurrence sur les risques systémiques en cas d'application de la sanction maximale prévue par la loi (10 % du chiffre d'affaire). Au final, le montant des amendes représente une part relativement réduite du chiffre d'affaires des banques visées.

- Le secteur bancaire au Portugal enregistre 1,3 Md€ de bénéfices en 2018

D'après les chiffres de la Fédération Européenne des Banques, les banques portugaises ont dégagé 1,3 Md€ de bénéfices en 2018, à comparer avec les 228 M€ de pertes enregistrées en 2017. Selon la Fédération, l'amélioration des résultats du secteur bancaire tient notamment à la réduction substantielle du montant des provisions et à la baisse du niveau des prêts non-performants (NPL). Le ratio de NPL a diminué, d'après la Fédération, de 17,9 % du total des actifs en juin 2016 à 9,4 % fin 2018, en même temps que le ratio de couverture de ces prêts s'améliorait (de 43,2 % à 51,9 %). La principale source de financement des banques reste les dépôts des clients qui ont augmenté de 3,3 % en 2018, en glissement annuel, et représentaient 73,8 % des ressources des banques contre 72,3 % en 2017. L'encours total des prêts a lui diminué de 0,6 % en raison de la baisse de celui des prêts aux entreprises non-financières (- 4,8 % en 2018, en glissement annuel) tandis que l'encours des prêts aux particuliers a augmenté de 0,5 % sur la même période, portés par le dynamisme des crédits à la consommation (+ 10,5 % en 2018 par rapport à 2017).

- Les banques portugaises poursuivent leur stratégie de cession d'actifs non-performants

D'après l'agence *Bloomberg*, *Novo Banco* serait sur le point de vendre un portefeuille de prêts non-performants d'une valeur faciale de 3 Md€ au fonds nord-américain *Davidson Kempner*. Le fonds aurait remporté le portefeuille d'actifs intitulé « Nata 2 » face notamment à *Bain Capital*. Le détail des offres n'est pas connu, mais des sources de presse ont évoqué un montant compris entre 200 et 300 M€, ce qui représenterait une décote de plus de 90 % par rapport à la valeur faciale des actifs cédés. L'opération s'inscrit dans la stratégie de cession d'actifs non-performants de la banque qui avait déjà vendu 400 M€ d'actifs immobiliers cette année,

¹ BBVA, BIC (pour des faits commis par la BPN), BPI, BCP, BES, Banif, Barclays, CGD, Caixa de Crédito Agrícola, Montepio, Santander (pour des faits commis par la banque et par la Banco Popular), Deutsche Bank et UCI.

lui permettant de réduire son ratio de prêts non-performants de 27,6 % au premier semestre 2018 à 20,7 % en juin 2019.

La banque *BCP* serait également en phase de négociation avancée avec le fonds d'investissement britannique *AnaCap Financial Partners* pour la vente d'un portefeuille d'actifs immobiliers évalué à 210 M€ et intitulé « Project Pumas ». Une autre opération similaire avait été réalisée plus tôt dans l'année avec la vente de 217 M€ d'actifs.

Sectoriel

- **Energias de Portugal (EDP) émet 600 M€ de titres de dette sous formes de « green bonds »**

L'énergéticien portugais EDP a émis 600 M€ d'« obligations vertes » destinés à financer des projets solaires et éoliens de *EDP Renováveis*, la filière énergies renouvelables du groupe. Les titres, d'une maturité de 7 ans, sont rémunérés à 0,375 %, soit un taux d'intérêt largement inférieur au coût moyen de 4 % de la dette détenue aujourd'hui par EDP.

- **Nouveau record de production d'électricité sans charbon au Portugal**

Au mois d'août dernier, le Portugal n'a pas eu recours au charbon pour sa consommation d'électricité pendant 19 jours consécutifs. Le précédent record datait d'avril 2010, lorsque les deux centrales thermoélectriques de Sines et Pego étaient restées à l'arrêt pendant 14 jours. L'arrêt de la centrale de Sines, qui a duré 33 jours, et celui de la centrale de Pego, ont été motivés par une logique de rentabilité, le coût de la production d'électricité à partir de centrales à gaz étant inférieur à celui des centrales à charbon. Pour rappel, le Plan National Energie et Climat (PNEC 2030) prévoit la fermeture de la centrale de Pego en 2023 tandis que celle de Sines devrait fermer d'ici à 2029. Les objectifs du plan visent à assurer 80 % de la consommation d'électricité au Portugal à partir d'énergies renouvelables ; les 20 % restants seront produits par des centrales à gaz qui compenseront l'intermittence de la production d'électricité d'origine renouvelable.

Toutefois le Portugal a continué à avoir recours aux énergies fossiles pour sa consommation d'électricité, les importations d'électricité du Portugal ayant augmenté de 200 % sur les 8 premiers mois de l'année par rapport à 2018 surtout en provenance du Maroc et de France en raison de prix plus compétitifs. L'entrée en fonction de la centrale à charbon de Safi au Maroc, dont les exportations ne sont pas soumises aux exigences du marché du carbone européen, a largement contribué à hausse des importations. Le président de l'Association Portugaise des Energies Renouvelables (APREN) a dénoncé une concurrence déloyale. Pour mémoire, une étude d'impact est en cours pour un projet controversé d'interconnexion entre le Maroc et le Portugal qui, selon ses détracteurs, pourrait mettre à mal la décarbonation de la consommation d'électricité au Portugal.

- **L'appel d'offres pour la prospection et l'exploitation de lithium est reporté après les élections législatives.**

L'appel d'offres pour la prospection et l'exploitation d'importantes réserves de lithium au Portugal est reporté après les élections législatives d'octobre. Le Ministère de l'Ecologie et de la Transition Energétique a cependant assuré qu'il serait lancé avant la fin de l'année. Le lancement de l'appel d'offres est conditionné à l'aboutissement de 2 procédures en cours : la première concerne la finalisation et « l'affinement » de la délimitation géographique des zones impliquées et la seconde porte sur l'adoption d'un règlement d'application de la loi de base de 2015 qui fixe notamment de nouvelles normes environnementales. En mai dernier, l'association de défense de l'environnement *Zero*, avait alerté qu'en l'absence d'un règlement d'application de la loi de 2015, l'appel d'offres serait soumis à des règles datant de 1999. Le gouvernement

avait initialement assuré que l'appel d'offres serait lancé cet été, après avoir été plusieurs fois repoussé. La multiplication des mouvements d'opposition de la part des riverains, souvent soutenus par les autorités locales, et des associations de défense de l'environnement, a cependant accru la pression sur le gouvernement et contribue à entraver le processus. Les représentants de 10 mouvements civiques contre l'exploitation de lithium se sont d'ailleurs réunis le 14 septembre dans l'Alto Minho pour définir de nouvelles formes d'actions.

- **La grève des chauffeurs transportant des matières premières a été annulée après un accord entre les parties**

Le président du syndicat national des chauffeurs de matières dangereuses (SNMMP) a annoncé l'annulation de la grève, qui devait initialement se dérouler entre le 7 et le 22 septembre, après être parvenu à un accord avec l'organisation patronale, l'association nationale des transports routiers publics (Antram). Après deux mouvements de grève, en avril et en août, un 3^{ème} était prévu pour réclamer une meilleure reconnaissance des heures supplémentaires. L'accord prévoit la réouverture des négociations sur la base du protocole signé en mai qui avait permis de mettre fin à la première grève. Le SNMMP a par ailleurs la possibilité d'adhérer à l'accord signé en août entre la Fédération des Syndicats des Transports et Communications (Fectrans) et l'Antram, qui prévoyait des augmentations de salaires et que le SNMMP avait initialement rejeté.

- **Une nouvelle usine de production de 4x4 devrait s'implanter au Portugal**

L'entreprise *Ineos*, détenue par l'entrepreneur britannique Jim Ratcliffe, devrait investir 300 M€ pour la construction d'une usine à Estarreja dédiée à la production du *Grenadier*, un modèle de 4x4 inspiré du *Land Rover Defender* dont la production a cessé. L'unité de production devrait entrer en fonction d'ici à 2 ans et créerait 600 emplois. Le projet ne devrait être confirmé qu'en fin d'année, mais l'Association des Fabricants de l'Industrie Automobile (AFIA) considère qu'il est déjà avancé, après avoir révélé que s'étaient tenues plusieurs réunions entre *Ineos* et des sous-traitants automobiles au Portugal.

Divers

- **Le Gouvernement adopte de nouvelles mesures pour préparer un Brexit sans accord**

Le gouvernement portugais a ajouté de nouvelles mesures au « Plan pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne ». Le décret-loi adopté concerne le secteur financier et la sécurité sociale et il prévoit notamment que les établissements de crédit, les fonds d'investissement et les entreprises de gestion basés au Royaume-Uni pourront continuer à opérer au Portugal jusqu'au 31 décembre 2020, même au cas où le Royaume-Uni deviendrait un pays-tiers. Selon la même logique, toutes les périodes de cotisation accomplies au Royaume-Uni jusqu'au 31 décembre 2020 seront comptabilisées pour les travailleurs. Par ailleurs, les douanes portugaises se préparent à renforcer leurs effectifs avec le recrutement de 35 personnes supplémentaires pour faire face à la hausse attendue des contrôles de marchandises après le Brexit.

- **De nouvelles mesures pour sécuriser les paiements en ligne entrent en vigueur**

De nouvelles règles sont entrées en vigueur au Portugal le 14 septembre visant à renforcer le niveau de sécurité des opérations de paiement en ligne. Prévues par une directive européenne (DSP 2), elles généralisent la confirmation des paiements en ligne par SMS et renforcent les conditions d'accès au « homebanking ». Concernant les paiements par carte bancaire, le plafond de paiement sans contact, fixé auparavant à 20 €, devrait baisser et les paiements *via* la bande magnétique des cartes bancaires et non pas par la puce, ne sont désormais plus possibles.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne (adresser les demandes à lisbonne@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Ambassade de France au Portugal – Service Économique

tresor.economie.gouv.fr/pays/pt

Rua Santos-o-velho, 5,
1249-079 Lisbonne – Portugal

Rédigé par : Louis DIEVAL & Clarinda GONCALVES

Revu par : Stanislas GODEFROY